

Le divorce et le remariage

(La famille n°7)

Ce message fait partie d'une série de 7 messages (références C48 à C53).

Il est le dernier de la série.

Je voudrais voir avec vous ce soir le problème du divorce et celui du remariage, à la lumière de la Parole du Seigneur. Il n'y a rien de plus triste qu'un divorce et rien de plus difficile à vivre pour un homme et une femme qui se sont engagés devant Dieu, qui ont espéré construire quelque chose de bien, ou qui ont pu pendant quelques années vivre quelque chose de bien ou espéré vivre quelque chose de mieux, et qui arrivent à la constatation qu'ils ne peuvent plus s'entendre, et qu'il faut rompre. Et il n'y a rien de plus triste aussi pour des enfants qui vivent cette situation. On touche vraiment là à un problème crucial dans la vie des hommes et des femmes. Le divorce : une situation d'échec, un constat d'échec, l'écroulement de ce qu'on avait construit. C'est vraiment très difficile à vivre et le Seigneur le sait.

Alors nous allons voir dans la Parole de Dieu ce que le Seigneur nous dit à propos du divorce et à propos du remariage. Aux Etats-Unis et au Canada, le taux de divorce est maintenant aussi élevé chez les chrétiens que chez les non chrétiens. Et ça, c'est vraiment le signe que nous sommes dans la fin des temps et que l'esprit du monde a réussi à pénétrer pleinement dans l'église. Et dans de nombreuses églises des Etats-Unis, les deux tiers de la congrégation est composée de couples qui ont au moins divorcé une fois, si ce n'est pas deux ou trois. Et ce ne sont pas les exceptions. Dans les exemples que nous pouvons connaître autour de nous, nous regardons effectivement que le nombre de divorces chez les chrétiens tend à augmenter de plus en plus. Alors je rappelle que dans le plan parfait du Seigneur, un mariage, une fois qu'il est décidé et qu'il est conclu, c'est pour toute la vie. Voilà ce que Dieu désire dans son plan parfait, voilà ce qu'il veut pour l'homme et pour la femme. Et c'est la raison pour laquelle, je le répète, il est tellement important de bien réfléchir avant de se marier. Et je parle à des chrétiens, donc des chrétiens qui ont compris qu'ils ne peuvent se marier qu'avec des chrétiens et qu'ils ne peuvent fonder leur foyer que sur la Parole du Seigneur. Mais même dans ce cas-là, il faut bien réfléchir, il faut en faire un sujet de prière sérieux. Dans la Parole du Seigneur, une fois qu'un mariage est décidé, pour le Seigneur, il n'y a que la mort qui doit briser cette alliance.

Je lirai quelques passages dans la Parole du Seigneur, tout d'abord dans l'Ancien Testament, puis dans le Nouveau Testament. Dans Deutéronome 22, versets 28 et 29 : **« Si un homme rencontre une jeune fille vierge non fiancée, lui fait violence et couche avec elle et qu'on vienne à les surprendre, l'homme qui aura couché avec elle donnera au père de la jeune fille cinquante sicles d'argent et parce qu'il l'a déshonorée, il la prendra pour femme et il ne pourra pas la renvoyer tant qu'il vivra »**. Il nous montre là le cas, hélas, très fréquent aujourd'hui, d'un jeune homme qui couche avec une jeune fille, même contre sa volonté. Et dans la pensée du Seigneur, il est dit là qu'il devra la prendre pour femme et la garder toute sa vie. Parce qu'il a couché avec elle, il ne pourra pas la renvoyer. Il a fait une seule chair avec elle et déjà, le Seigneur les considère comme mari et femme. Alors vous voyez l'importance du fait de s'abstenir de toute relation sexuelle avant le mariage ? Non seulement parce que c'est une prostitution aux yeux du Seigneur, mais parce que cela nous engage. **« Il la prendra pour femme, il ne pourra pas la renvoyer tant qu'il vivra »**.

Dans Romains, chapitre 7, versets 1, 2 et 3 : **« Ignorez-vous, frères, car je parle à des gens**

qui connaissent la loi (la loi de Dieu), *que la loi exerce son pouvoir sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ? Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant. Mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari. Si donc, du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre homme, elle sera appelée adultère. Mais si le mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère en devenant la femme d'un autre* ». Je ne crois pas qu'il faut dire ici : "Ah, mais ça, c'était la loi de l'Ancien Testament, ce n'est plus pour nous, chrétiens". Vous savez que dans l'Ancien Testament, il y a une multitude de principes spirituels qui montrent ce qu'il y a dans le cœur de Dieu, dans sa volonté pour nous. Ce qui a changé par rapport à l'Ancien Testament, c'est tout ce qui était purification du péché, sacrifices pour le péché, tous les rites cérémoniels etc., mais les principes spirituels des commandements de Dieu, de ce que Dieu a dans le cœur pour nous, ces principes spirituels, demeurent. D'ailleurs, Jésus les reprend dans le sermon sur la montagne. Il vous a été dit : "Tu feras ceci et cela, mais moi, je vous dis...", et il va encore plus loin. Donc, là, le Seigneur dit que dans sa pensée, une femme mariée est liée à son mari tant qu'il est vivant. Et ils sont mariés parce qu'ils se sont engagés, parce qu'ils ont eu des relations entre eux sur tous les plans. Et seule, la mort peut les séparer.

Dans 1 Corinthiens 7, verset 39, l'apôtre Paul reprend exactement la même idée en disant : *« Une femme est liée aussi longtemps que son mari est vivant. Mais si le mari meurt, elle est libre de se marier à qui elle veut, seulement que ce soit dans le Seigneur »*, c'est-à-dire avec un chrétien et selon la volonté de Dieu. *« Une femme est liée aussi longtemps que son mari est vivant. Mais si le mari meurt, elle est libre de se marier à qui elle veut »*. Il ne cite aucune autre exception. Il ne dit pas : "Je mets à part tel ou tel cas particulier". Une femme est liée simplement par le fait qu'elle est mariée à son mari, elle est liée toute sa vie. Donc, pour le Seigneur, l'adultère, ce n'est pas simplement le fait d'avoir des relations sexuelles avec une autre femme que son épouse ou un autre homme que son mari, mais pour le Seigneur, l'adultère, c'est aussi la séparation d'un couple qui existait et le remariage de l'un des conjoints. Il faut que ceci, mes bien-aimés, soit très clair dans votre esprit.

Regardons ce que dit Jésus. Nous allons lire systématiquement tous les passages dans la bouche du Seigneur Jésus où il parle de cela. Dans Matthieu 5 et au verset 31 : *« Il a été dit : Que celui qui répudie sa femme lui donne une lettre de divorce »*. Ça, c'était l'Ancien Testament, la loi. *« Mais moi, je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère »*. Le Seigneur introduit ici une possibilité de séparation entre le mari et la femme pour une seule raison, l'adultère de la femme. Et je pense qu'on ne tord pas la Parole de Dieu pour dire qu'il s'agit de même pour l'homme. Je ne pense pas que l'homme ait un privilège spécial, il s'agit de l'adultère d'un des conjoints. Mais là, le Seigneur présente l'exemple de la femme puisqu'on lui pose la question sur la répudiation de la femme. Donc, le Seigneur admet la possibilité d'une séparation pour une seule raison, l'infidélité du conjoint. C'est un droit, une possibilité, mais le Seigneur ne dit pas qu'il faut toujours se saisir de ce droit. Il donne simplement la possibilité de le faire pour cause d'adultère. Mais cela ne règle pas le problème du remariage. Le Seigneur ne dit pas là que celui qui a répudié sa femme adultère peut se remarier librement. Il ne le dit pas. Il dit simplement : *« Je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère »*. Adultère pourquoi ? Parce qu'elle risque de se remarier, donc de commettre l'adultère, doublement, à ce moment-là ; *« et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère »*. Si on isole simplement ce verset de tout le reste de la Parole de Dieu, on pourrait bâtir toute une théologie pour dire : "Vous voyez bien que le Seigneur permet le remariage dans le cas de l'adultère du partenaire". Moi, je ne vois pas cela et ceci est en contradiction avec le reste de l'enseignement de la Parole de Dieu et notamment ces passages que nous venons de lire et qui concernent la femme en général et non pas la femme adultère en particulier.

Lisons un peu plus loin, dans Matthieu 19, au verset 3 : *« Les pharisiens l'abordèrent et dirent pour l'éprouver : Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour un motif quelconque ? »* Voilà la question qui est posée, la question, c'était : Est-ce qu'il est permis de répudier pour un motif quelconque ? *« Il répondit : N'avez-vous pas lu que le créateur au commencement fit l'homme et la femme et qu'il dit : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et*

s'attachera à sa femme et tous deux deviendront une seule chair ? Ainsi ils ne sont plus deux mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint. Pourquoi donc, lui dirent-ils, Moïse a-t-il prescrit de donner à la femme une lettre de divorce et de la répudier ? Il leur répondit : C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; au commencement, il n'en était pas ainsi, mais je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité, et qui en épouse une autre commet un adultère et celui qui épousera celle qui a été répudiée commet aussi un adultère ». "Celui qui épousera celle qui a été répudiée" ! Il n'ajoute pas : sauf pour infidélité. Il dit simplement : "Celui qui épousera une femme répudiée (divorcée) commet aussi un adultère". Et je prie dans mon cœur le Seigneur en ce moment pour que sa Parole puisse entrer sans résistance, parce que je sens dans mon esprit de la résistance et nous avons besoin de connaître quelle est dans le cœur de Dieu la pensée profonde du Seigneur. Tout ce qui arrive est permis par Dieu, mais tout ce qui arrive ne traduit pas nécessairement le désir profond du cœur de Dieu, la volonté parfaite du Seigneur. Et c'est cette volonté-là parfaite qui nous intéresse en tant que chrétiens. Nous ne voulons pas du deuxième ou du troisième plan, nous voulons le plan parfait du Seigneur. Une fois que les dégâts ont pu être faits, il faut revenir au Seigneur pour demander sa miséricorde, pour qu'il puisse réparer ce qui peut être réparé. Mais avant d'avoir commis le moindre dégât, nous avons intérêt à savoir ce qu'il y a dans le cœur de Dieu comme volonté parfaite pour nous, pour que nous puissions vraiment le glorifier et que nous puissions être vraiment heureux sur la terre.

Et un peu plus loin, il dit au verset 10 : *« Ses disciples lui dirent : Si telle est la condition de l'homme à l'égard de la femme, il n'est pas avantageux de se marier. Il leur répondit : Tous ne comprennent pas cette parole, mais seulement ceux à qui cela est donné, car il y a des eunuques qui le sont dès le ventre de leur mère, il y en a qui le sont devenus par les hommes et il y en a qui se sont rendus tels eux-mêmes à cause du royaume des cieux »*. Vous voyez que ce passage-là vient tout de suite après le passage précédent, où on posait la question à Jésus de la possibilité de répudier sa femme et Jésus enchaîne en disant que celui qui répudie sa femme et qui en épouse une autre commet un adultère. Et aussitôt il ajoute : "Celui qui se rend eunuque pour le royaume de Dieu". Ça veut dire celui qui accepte de rester célibataire, dans le cas qu'il vient de signaler, pour le service du Seigneur. Donc, le Seigneur autorise la séparation pour cause d'infidélité. Mais dans la pensée parfaite du Seigneur, ce qu'il désire, c'est que les deux qui se sont séparés soit se réunissent à nouveau et se réconcilient, soit qu'ils restent sans se remarier. Qu'ils se rendent eunuques eux-mêmes pour le service du Seigneur. On ne peut pas faire n'importe quoi et même si le Seigneur permet certaines choses à cause de la dureté du cœur, il faut aussi savoir supporter les conséquences de nos actions.

Nous allons lire d'autres passages pour voir et explorer encore ce thème. Dans Marc 10 verset 2 : *« Les pharisiens l'abordèrent et pour l'éprouver, ils lui demandèrent s'il est permis à un homme de répudier sa femme. Il répondit : Que vous a prescrit Moïse ? Moïse, dirent-ils, a permis d'écrire une lettre de divorce et de répudier. Et Jésus leur dit : C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a donné ce précepte. Mais au commencement de la création, Dieu fit l'homme et la femme. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme et les deux deviendront une seule chair. Ainsi, ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a joint. Lorsqu'ils furent dans la maison, les disciples l'interrogèrent encore là-dessus. Il leur dit : Celui qui répudie sa femme et qui en épouse une autre commet un adultère à son égard »*. Là, il ne met pas l'exception : "pour cause d'infidélité", mais il insiste simplement sur le fait de répudier sa femme et d'en épouser une autre. Et il ajoute : "Et si une femme quitte son mari (il ne dit pas une femme adultère), si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère". Si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère". Et moi, je dirais aussi : "Si un homme quitte sa femme et en épouse une autre, il commet un adultère". Et il n'y a aucune exception indiquée là par le Seigneur. Il dit simplement : quitter et épouser, voilà l'adultère. Quitter simplement pour cause d'adultère d'un des partenaires, c'est permis. Mais quitter sa femme pour une raison quelconque et en épouser une autre, c'est là l'adultère. Parce que la femme est liée à son mari, quel qu'il soit, toute sa vie durant, par la décision du mariage. C'est la loi de Dieu.

Dans Luc 16, verset 18 : *« Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un*

adultère, et quiconque épouse une femme répudiée (ou divorcée) par son mari, commet un adultère ». Là, le Seigneur ne glisse pas l'exception d'infidélité, il n'a pas besoin de le faire parce qu'il sait dans son cœur que l'adultère, c'est le fait de quitter sa femme et d'en épouser une autre. L'adultère, c'est quitter son mari et en épouser un autre. Il n'a pas besoin de mettre ici : pour cause d'infidélité. Le fait de quitter sa femme pour un motif quelconque, c'est permis si elle est infidèle, mais quitter sa femme pour un motif quelconque et en plus en épouser une autre, là, c'est l'adultère. Vous comprenez bien la différence ? Cela veut dire tout simplement que dans la pensée du Seigneur, il autorise, mais malgré lui, contre le désir de son cœur, la séparation, mais il demande aux deux partenaires de rester seuls.

Dans 1 Timothée 3, je soulignerai une exigence particulière pour les ministères de conduite spirituelle. Dans 1 Timothée 3, verset 1 : **« Cette parole est certaine : Si quelqu'un aspire à la charge d'évêque (de conducteur spirituel, de surveillant de l'église), il désire une œuvre excellente. Il faut donc que l'évêque soit irréprochable, mari d'une seule femme (ça ne veut pas dire que les autres ont la permission d'être polygames, ça veut dire que l'une des conditions demandées pour être évêque dans l'Eglise du Seigneur, c'est d'avoir été mari d'une seule femme), sobre, modéré, réglé dans sa conduite, hospitalier, propre à l'enseignement »**. Pourquoi prendre toutes les autres conditions et laisser celle-ci de côté ? Et on rejoint ici la pensée du Seigneur quand il dit : Il est important que tu comprennes que quelqu'un qui quitte sa femme et qui en épouse une autre commet un adultère. C'est grave pour tout le monde, mais c'est encore plus grave pour un conducteur. Et dans Tite, un peu plus loin, au chapitre 1, verset 5 : **« Je t'ai laissé en Crète afin que tu mettes en ordre ce qui reste à régler et que selon mes instructions, tu établisses des anciens dans chaque ville, s'il s'y trouve quelque homme irréprochable, mari d'une seule femme »**. Comme si le fait d'avoir eu une deuxième femme constituait une tache et un reproche ; mari d'une seule femme ! Il ne dit pas : Je mets une exception, s'il avait une femme infidèle qui est partie, il n'avait aucune responsabilité, ce n'était pas sa faute, il pouvait se remarier dans ce cas-là. Il n'y a pas d'exception ! Il faut qu'il soit et qu'il ait été mari d'une seule femme. Et je pense pour ma part que cette condition est complètement négligée dans l'établissement des anciens le plus souvent dans les églises.

Maintenant, on va regarder en détail 1 Corinthiens 7 parce que là, il y a beaucoup d'enseignements sur ce plan. Alors regardons 1 Corinthiens 7, et on voit apparaître la pensée du Seigneur dans tout ce chapitre. Au verset 8 : **« A ceux qui ne sont pas mariés (célibataires) et aux veuves, je dis qu'il est bon de rester comme moi (c'est-à-dire célibataire. Il est bon ; il n'en fait pas un ordre, bien sûr, mais il est bon) ; s'ils manquent de continence, qu'ils se marient »**. Remarquez bien que dans les deux catégories qu'il indique, il ne parle pas des divorcés pour une raison ou une autre, y compris pour cause d'infidélité. Il ne parle que de deux catégories de personnes : les célibataires et les veufs. "Il est bon qu'ils restent célibataires, dit-il, mais s'ils manquent de continence, qu'ils se marient". Il n'est pas parlé des divorcés dans ce passage. Maintenant, verset 10 : **« A ceux qui sont mariés, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur (remarquez bien que c'est un ordre du Seigneur : J'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur) que la femme ne se sépare pas de son mari. Si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier (sans se remarier, bien sûr) ou qu'elle se réconcilie avec son mari et que le mari ne répudie point sa femme »**.

Ecoutez, mes frères et sœurs bien-aimés, en face d'une telle clarté de la Parole de Dieu, je n'arrive pas à comprendre la position qui est prise par tellement d'églises, de chrétiens, de conducteurs, en ce qui concerne l'autorisation du remariage. Et je relis devant vous ce passage : **« A ceux qui sont mariés, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare pas de son mari. Si elle est séparée ... »** Donc, lui aussi, qui connaît la pensée de Dieu, admet la possibilité d'une séparation, notamment en cas d'infidélité. On ne peut pas obliger quelqu'un qui est infidèle à rester au foyer, c'est évident, mais l'ordre du Seigneur s'adresse à l'autre qui est fidèle. **« ... Si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari »**. Et personnellement, j'aurais tendance à en dire autant pour le mari. Je ne vois aucune raison spirituelle pourquoi le mari, lui, aurait la permission du Seigneur de se remarier et pas la femme.

Il faut souligner le verset 20, parce qu'il est souvent utilisé par ceux qui se remarient pour

défendre leur position. Et là, il me semble que cet argument utilisé de cette manière est complètement en dehors de son contexte. Il est dit au verset 20 : « **Que chacun demeure dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé** » (appelé par Dieu, à la conversion). Et dans certains cas, j'ai vu dans certaines églises, des responsables voir arriver devant eux un couple, où, par exemple, l'un était divorcé, il fréquentait une autre femme, il n'était pas encore marié, et le conseil qui leur était donné, c'était de dire : "Bon, tu es divorcé, tu es en train de fréquenter une femme, il faut que tu mettes ta vie en règle avant de te faire baptiser, donc, va à la mairie et marie-toi en vitesse pour que ta situation soit régularisée. Marie-toi avec la nouvelle femme. Et en utilisant ce verset : « **Que chacun demeure dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé** ». Et on lui dit : "Quand tu t'es converti, tu étais divorcé, vivant avec une nouvelle femme, eh bien, reste comme tu es".

Ce n'est pas du tout la pensée du Seigneur. On tord la pensée du Seigneur en prenant ce verset pour justifier cette position. Parce que si vous regardez le contexte où est mis ce verset, il est dit d'abord au verset 19 : « **La circoncision n'est rien, l'incirconcision n'est rien, mais l'observation des commandements de Dieu est tout. Que chacun demeure dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé. As-tu été appelé esclave ? Ne t'en inquiète pas. Mais si tu peux devenir libre, profite-en plutôt. Car l'esclave qui a été appelé dans le Seigneur est un affranchi du Seigneur ; de même, l'homme libre qui a été appelé est un esclave de Christ. Vous avez été rachetés à un grand prix ; ne devenez pas esclaves des hommes. Que chacun, frères, demeure devant Dieu dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé** ». Pour moi, le contexte me semble évident, c'est un contexte de situation sociale, notamment de l'époque, d'hommes libres et d'esclaves et lorsqu'on devenait chrétien, on était affranchi par Christ et certains esclaves de la société romaine de ce temps pouvaient dire : "Après tout, moi, j'ai été affranchi de Christ, maintenant mon maître et mon esclavage, je les envoie promener". Mais il leur est dit là, clairement : "Reste dans l'état où tu étais. Ce n'est pas ça qui compte. Si tu es esclave, reste esclave, si tu peux te faire libérer, fais-toi plutôt libérer, si tu es homme libre, eh bien reste dans l'état où tu es". Cela me semble évident. On ne peut pas utiliser ce verset pour dire : "Tu t'es converti, divorcé, vivant avec une autre femme, eh bien, reste comme tu es". Parce qu'on tord la Parole du Seigneur. Et notamment, quelques versets plus haut où il est dit à toutes les femmes mariées de ne pas se séparer de leur mari et de se réconcilier s'il est possible.

En ce qui concerne les vierges et les veuves, on voit aussi la même pensée qui apparaît là. Le désir du cœur de Dieu dans la bouche de Paul, c'est de dire aux vierges : "Il est meilleur que vous restiez vierges plutôt que vous vous mariiez. Il est meilleur, mais ce n'est pas un péché de se marier, seulement, vous éviterez des tribulations, des distractions, etc., dans la chair". Et il dit aux veuves aussi au verset 40 : « **La veuve est plus heureuse, néanmoins si elle demeure comme elle est** (c'est-à-dire veuve, seule), **suivant mon avis. Et moi aussi je crois avoir l'esprit de Dieu** ». Donc, cela prouve que Dieu est capable de venir avec toute la puissance de sa Parole pour soutenir ceux qui sont seuls, les veufs, mais aussi les célibataires divorcés, pour les remplir de bonheur parce qu'il dit : "Tu seras plus heureux si tu restes dans l'état où tu es". Et si la Parole de Dieu le dit, c'est que Dieu est capable de confirmer sa Parole et de combler la vie de cet être seul ou qui a été injustement traité ou dont le mari ou la femme est parti, Dieu est capable de lui mettre un bonheur parfait, à son service.

Certains pourraient dire : "Mais alors, si telle est la condition de l'homme marié, comme les disciples le disaient au Seigneur, que faire dans le cas d'un couple divorcé, remarié, dont le mari a par exemple divorcé de sa première femme, s'est remarié avec une autre, et tous les deux se convertissent au Seigneur ?

Je vais résumer d'une façon claire ce qui me semble être la pensée du Seigneur. Je le résume une nouvelle fois pour que ce soit bien clair. Le mariage est indissoluble pour Dieu. Dieu permet la séparation dans un seul cas : infidélité du conjoint. Dieu ne permet pas le remariage, et il demande de rester seul pour un service du Seigneur sans distraction. Je suis persuadé pour ma part que le remariage du chrétien est un péché d'adultère qui doit être confessé comme tel, et le problème grave, c'est pour ceux qui ont envie de divorcer pour une raison ou une autre, et qui souhaiteraient se remarier. Là, je pense qu'après ce que vous avez entendu ce soir, vous serez sans excuse devant Dieu.

Certains citent Deutéronome 24, versets 1 à 4, où il est dit que si une femme quitte son mari, va avec un autre et revient avec son premier mari, c'est une abomination. Et aussi Jérémie 3 :1 : **« Lorsqu'un homme répudie sa femme, qu'elle le quitte et devient la femme d'un autre, cet homme retourne-t-il encore vers elle ? Le pays même ne serait-il pas souillé ? Et toi, tu t'es prostituée à de nombreux amants et tu reviendrais à moi ? dit l'Eternel. Lève tes yeux vers les hauteurs et regarde, où ne t'es-tu pas prostituée ? »** Donc, il y avait une parole dans la loi qui disait : "Si une femme quitte son mari, va vers un autre, étant adultère et revient, elle commet une souillure abominable ; c'est une abomination. Et là, Jérémie rappelle ce passage de la loi, mais je ne pense pas qu'il faut utiliser ce passage pour dire qu'une femme divorcée de son mari ne peut jamais revenir à lui et se réconcilier. Parce que regardez ce qui est dit tout de suite après au verset 7 : **« Je disais, dit Dieu, après avoir fait toutes ces choses, elle reviendra à moi. Mais elle n'est pas revenue. Et sa sœur, la perfide Juda en a été témoin. Quoique j'eusse répudié l'infidèle Israël à cause de tous ses adultères et que je lui eusse donné sa lettre de divorce, j'ai vu que la perfide Juda, sa sœur n'a pas eu de crainte et qu'elle est allée se prostituer pareillement »**.

Et au verset 10 : **« Malgré tout cela, la perfide Juda, sa sœur n'est pas revenue à moi de tout son cœur »**. Et au verset 12 : **« Va, crie ces paroles vers le Septentrion et dis : Reviens, infidèle Israël, dit l'Eternel. Je ne jeterai pas sur vous un regard sévère, car je suis miséricordieux, dit l'Eternel. Je ne garde pas ma colère à toujours. Reconnais seulement ton iniquité. Reconnais que tu as été infidèle à l'Eternel ton Dieu »**. Si Dieu est capable d'accueillir à nouveau l'infidèle Israël et de lui pardonner, à combien plus forte raison un mari peut-il être capable d'accueillir à nouveau sa femme infidèle qui vient lui demander pardon de tout son cœur et qui veut se réconcilier. Il ne s'agit pas d'une abomination.

L'abomination, ce serait d'avoir une femme infidèle qui refuse de se repentir. Pour elle, voilà l'abomination. Mais une femme infidèle qui se repent et qui revient à son mari, ce n'est pas une abomination. "Reviens et je pardonnerai ton péché. Reconnais-le seulement !"

Et je termine par Osée 2, verset 4 : **« Plaidez, plaidez contre votre mère car elle n'est point ma femme et je ne suis point son mari. Qu'elle ôte de sa face ses prostitutions et de son sein ses adultères. »** Et au verset 9 : **« Elle poursuivra ses amants, elle ne les atteindra pas, elle les cherchera, ne les trouvera pas. Puis elle dira : j'irai et je retournerai vers mon premier mari, car alors, j'étais plus heureuse que maintenant. Elle n'a pas reconnu que c'était moi qui lui donnais le blé, le moût et l'huile »**.

Et au verset 16, regardez ce qu'il y a dans le cœur de Dieu : **« C'est pourquoi voici, je veux la tirer et la conduire au désert et je parlerai à son cœur. Là, je lui donnerai ses vignes et la vallée d'Akor comme une porte d'espérance et là, elle chantera comme au temps de sa jeunesse, comme au jour où elle remonta du pays d'Egypte. En ce jour-là, dit l'Eternel, tu m'appelleras mon mari et tu ne m'appelleras plus mon maître. J'ôterai de sa bouche les noms des Baals afin qu'on ne les mentionne plus par leurs noms »**. Et un peu plus loin, au verset 21 : **« Je serai ton fiancé pour toujours. Je serai ton fiancé par la justice, la droiture, la grâce et la miséricorde. Je serai ton fiancé par la fidélité et tu reconnaîtras l'Eternel. En ce jour-là, j'exaucerai, dit l'Eternel, j'exaucerai les cieux et ils exauceront la terre. La terre exaucera le blé, le moût et l'huile »**. Et à la fin du passage : **« Et je lui ferai miséricorde. Je dirai à Lo-Ammi : Tu es mon peuple et il répondra : Mon Dieu ! »**

Le Seigneur nous demande de reconnaître notre adultère et de revenir à lui de tout notre cœur. Il est miséricordieux et compatissant, il pardonnera et il guérira. Mais si nous voulons être pleinement au bénéfice de sa grâce, nous devons reconnaître le péché et l'abandonner, et compter sur son secours dans les tribulations, les problèmes de la vie. Il est bon, il est miséricordieux, il est fidèle. C'est là-dessus que nous devons attacher notre cœur ; mais c'est un Dieu de sainteté et de justice. Un Dieu de sainteté ! Et notre attitude doit être une attitude humble et brisée, d'humilité devant lui. "Seigneur, pardonne ! Seigneur, je reconnais, je reconnais, Seigneur, maintenant, fais-moi grâce. Alléluia ! Merci, Père ! Amen !"

–
Note de Source de Vie :

– Sur le sujet du divorce et du remariage, 2 autres messages sont également disponibles par écrit sur le site Internet www.sourcedevie.com

– C105 - Mariage, remariage, séparation, divorce, adultère.

C13 - Le remariage est-il acceptable aux yeux du Seigneur ?